

32. L'univers catholique n'a aucun droit à réclamer la conservation et l'intégrité du Domaine temporel du Pape.
Fausse, téméraire, erronée.

33. La conscience des catholiques ne doit pas considérer le concours qu'ils peuvent eux-mêmes donner à l'intérêt du Domaine temporel du Saint Siège, si ce n'est comme affaire qui ne présente aucun caractère spirituel ou religieux.

Fausse, téméraire, affaiblissant la piété des fidèles, pour le moins erronée.

34. Dans toute société politique l'existence d'un pouvoir de droit divin n'est pas nécessaire.

Destruction de la puissance politique, hérétique.

35. Le précepte de l'Apôtre, qui est contenu en ces termes : *Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures* : n'impose qu'une obligation temporaire, et ne peut s'appliquer à toutes les époques et à toutes les espèces de sociétés.

Hérétique.

36. La volonté du peuple ou le suffrage populaire est par lui-même d'une telle autorité qu'elle n'a besoin d'aucune raison pour la validité de ses actes.

En autant qu'elle rend la volonté du peuple ou le suffrage populaire, loi suprême indépendante du droit naturel et divin, hérétique.

37. Les principes en vertu desquels le Prince Souverain n'est que le premier Député du peuple sont identiques avec les principes de la saine théologie.

Fausse, injurieuse à la théologie et séditieuse.

38. Les principes de l'insurrection qui ont été proclamés en faveur des événements récents de l'Italie sont d'accord avec la doctrine de la saine théologie sur la tyrannie.

Fausse, injurieuse à la théologie.

39. L'institution d'un Gouvernement héréditaire est opposée aux principes du droit naturel et à l'esprit de l'Evangile.

Fausse, erronée et proche de l'hérésie.

40. La tradition de l'Eglise catholique contient une doctrine qui favorise la tyrannie ou le despotisme.

Fausse et hérétique.

41. Dans toute société chrétienne politique on ne trouve aucun droit qui n'ait son principe ou sa source dans le droit illimité de l'Etat.

Fausse et hérétique.